

INFIRMIERS – CERTIFICAT DE DÉCÈS

DURÉE :
12H

Document mis à jour en août 2025

CLASSE VIRTUELLE OU PRÉSENTIEL

NUMÉRO D'ACTION :
01 - AF - IDE

PRIX :
400€

INTERVENANTES

DR LUCILE TUCHTAN,
MÉDECIN LÉGISTE,

AURÉLIE GIRARD,
CADRE DE SANTÉ,

DR ANNE LISE DUNAS,
MÉDECIN GÉNÉRALISTE,

FANNY DAKARIAN ET AURORE VIGNES,
INFIRMIÈRES

PUBLIC CIBLÉ

INFIRMIER CONVENTIONNÉ
ET REMPLAÇANT,

INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE,
INFIRMIER EN EHPAD, INFIRMIER
SALARIÉ (HAD,
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ETC.)

> RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Cette formation s'inscrit dans le cadre du décret n° 2025-371 du 22 avril 2025 et de son arrêté d'application. Elle est destinée aux infirmiers diplômés d'État justifiant d'au moins trois années d'expérience, ainsi qu'aux établissements de soins de suite souhaitant former leurs équipes. Elle permet d'obtenir l'habilitation nécessaire pour établir des certificats de décès.

D'une durée de 12 heures, réparties sur 2 jours, la formation est proposée en présentiel ou en classe virtuelle. Elle a pour objectif de transmettre aux participants les compétences indispensables pour rédiger les certificats de décès de manière autonome et sécurisée, en dehors des situations particulières prévues par la réglementation.

Le programme aborde :

Une méthodologie rigoureuse du constat de décès fondée sur l'examen clinique du processus mortel,

Une maîtrise approfondie du cadre juridique,

Les savoir-faire médico-légaux, administratifs et techniques nécessaires.

Ces acquis garantissent la qualité des données de santé publique, la sécurité juridique de la pratique infirmière et le respect dû aux défunts..

> OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Comprendre l'usage statistique et de santé publique des causes de décès en France.

Constater un décès et réaliser l'examen clinique nécessaire.

Différencier les modes de décès (naturel, accidentel, suicide, homicide, indéterminé).

Renseigner correctement les volets médical et administratif du certificat selon les consignes officielles.

Garantir la qualité des données en synthétisant le processus morbide ayant conduit au décès.

Maîtriser le cadre réglementaire, les responsabilités professionnelles et les risques juridiques associés.

Respecter les enjeux éthiques dans l'accompagnement des familles.

Assurer la rédaction et la transmission des documents obligatoires, y compris via l'application « CertDc ».

> DÉROULÉ DU PARCOURS DE FORMATION

MODULE 01

PRÉSENTATION DU DÉCRET

Présentation du décret du 22 avril 2025 relatif à la formation délivrée aux infirmiers diplômés d'Etat pour l'établissement d'un certificat de décès dans le cadre de l'article 56 de la loi du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025.

MODULE 02

« STATISTIQUE SUR LES CAUSES DE DÉCÈS ET EXAMEN CLINIQUE DU PROCESSUS MORTEL »

Connaître les généralités relatives aux données de mortalité en France ; en particulier les objectifs et les finalités d'usage statistiques des données sur les causes de décès.

Constater un décès (signes positifs et négatifs, datation de la mort).

Réaliser un examen de corps pour :

- Établir le diagnostic de la mort ;
- Différencier les différentes causes et mode de décès (suicide, accident, naturel, homicide, dont l'intention est indéterminée, inconnu) ;
- Remplir le volet médical du certificat de décès en suivant les consignes d'établissement afférentes, y retranscrire une information pertinente et fiable afin de permettre à l'INSERM-CépiDc d'établir la statistique sur les causes de décès selon les règles de la classification internationale des maladies ; -
- Synthétiser les étapes du processus morbide conduisant au décès conformément aux consignes d'établissement afférentes et compléter les informations complémentaires dont certaines sont indispensables au codage dans la classification internationale des maladies.

MODULE 03

« ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE »

Connaître la réglementation générale : historique et textes de référence.

Saisir les données des 2 volets du certificat de décès au format électronique ou papier pour des raisons techniques conformément à l'article R. 2213-1-2 du code général des collectivités territoriales et dans ce dernier cas en assurer la transmission conformément à l'article R. 2213-1-4.

Connaitre les enjeux et responsabilités inhérentes à la rédaction du certificat de décès et à l'assurance professionnelle.

Connaitre les enjeux éthiques en lien avec les familles.

Rédiger les documents annexes au certificat de décès dont notamment l'attestation de mort naturelle.

MODULE 04

« SYSTÈME D'INFORMATION »

La formation comprend la formation à l'usage de la certification électronique des décès au moyen de l'application « CertDc », pour ces versions web et mobile, disponible respectivement à l'adresse <https://certdc.inserm.fr> et <https://certdc.inserm.fr/mobile>.

Maîtriser le logiciel « CertDc ».

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme d'État Infirmier depuis au moins trois ans.

ACCESSIBILITÉ

Classe virtuelle : La formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

Présentiel : Une convocation sera adressée à l'apprenant par e-mail 7 jours avant la date de formation.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font depuis le site www.freeforma.fr ou par téléphone au 04.91.22.51.47.

Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

L'équipe pédagogique est composée d'un cadre de santé infirmier, d'un infirmier diplômé d'État engagés dans des missions formatives, ainsi que d'un médecin légiste et d'un médecin généraliste. Tous sont reconnus pour leur expertise et spécifiquement formés à la pédagogie pour adultes. Ils s'investissent pleinement, tant dans la qualité de l'enseignement que dans la pertinence des contenus proposés.

La formation alterne de façon équilibrée apports théoriques et mises en pratique, favorisant ainsi une acquisition progressive et opérationnelle des compétences. Un livret pédagogique vous est remis à l'issue de la formation, comprenant des fiches techniques et les procédures essentielles en lien avec le thème abordé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

La formation débute par un test de positionnement destiné à évaluer les connaissances de départ. Des exercices et évaluations intermédiaires rythment ensuite le parcours pour renforcer l'apprentissage et encourager l'auto-évaluation.

Deux évaluations sommatives, sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM) pour chaque module, sont obligatoires. Leurs réussites conditionnent la validation de la formation. Elles visent à vérifier l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à l'établissement des certificats de décès (Arrêté du 22 avril 2025 relatif à la formation délivrée aux infirmiers diplômés d'État pour l'établissement d'un certificat de décès).

FREEFORMA

Organisme de formation pour
les professionnels de santé.

04 91 22 51 47

contact@freeforma.fr

Bureau administratif :

13 AVENUE DE LA MAGALONE , 13009 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.

VALIDATION DE LA FORMATION

Validation des acquis par un questionnaire à choix multiple, dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du certificat. À l'issue de la formation, une attestation de participation ainsi qu'un certificat vous sont délivrés sous réserve de la réussite aux évaluations.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP -

04 91 26 27 09

contact@freeforma.fr

FREEFORMA

Organisme de formation pour
les professionnels de santé.

04 91 22 51 47

contact@freeforma.fr

Bureau administratif :

13 AVENUE DE LA MAGALONE , 13009 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.